

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Du 2 avril 2026

Mairie de Meymac

L'an deux mille vingt-six,

Le deux avril à deux-neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 27 mars 2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Le Comité Syndical désigne Wilfried DUTERTE en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des votes.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2026

La Présidente rappelle le compte rendu de la réunion précédente, envoyé par mail. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Election du Président

Dans le cadre du renouvellement des membres du comité syndical suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à l'élection du nouveau Président.

Les délégués de la commune d'Ambrugeat sont les suivants : Aurélie DEBOUCHER, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Les délégués de la commune de Meymac sont les suivants : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Wilfried DUTERTE.

Le Comité syndical étant au complet, il convient de procéder à l'élection du Président, sous la présidence de Michel SAUGERAS, doyen d'âge.

Deux assesseurs sont désignés : Marie-Hélène CHAUQUET, Régis HOUBIGAND

Est candidat : Philippe AYFFRE

L'élection a lieu à bulletin secret

Résultat du premier tour des scrutin

Nombre de votants : 8 - Nombre de suffrage déclaré blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Philippe AYFFRE obtient huit voix. Il est proclamé Président.

3. Election du Vice-Président et du Bureau

Après son élection, le Président Philippe AYFFRE prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle que les statuts du Syndicat prévoient la constitution d'un bureau composé du président, d'un vice-président et de six membres.

Il propose de procéder à l'élection d'un vice-président.

Est candidat : Michel SAUGERAS

L'élection a lieu à bulletin secret

Résultat du premier tour des scrutin

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrage déclaré blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Michel SAUGERAS obtient huit voix. Il est proclamé Vice-Président.

Les membres du bureau prévus par les statuts sont les six autres membres : Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND.

4. Délégation du Comité Syndical au Président

Cette proposition de délibération est reportée au prochain comité syndical.

5. Point sur les affaires en cours

Le Président demande à la Présidente sortante de présenter le site de Séchemailles et les différentes infrastructures gérées par le Syndicat, aux nouveaux membres du Comité.

Le site de Séchemailles, né d'un projet de site touristique au milieu des années 80, a une superficie de 120 hectares et se situe à 90% sur le territoire d'Ambrugeat et 10% sur le territoire de Meymac. La participation financière des deux collectivités au budget du Syndicat se répartit comme suit : 90% par la commune de Meymac et 10 % par celle d'Ambrugeat.

Le lac a une superficie de 42 hectares.

Le Syndicat est propriétaire :

- Du restaurant Le Séchemailles + logement attenant
- D'un local technique sous le restaurant
- Du chalet abritant la base nautique gérée par l'association Sport Nature Haute-Corrèze avec du matériel appartenant principalement au Syndicat (pédalos, mur escalade...)
- Du bâtiment de stockage qui par conventionnement est occupé par le Club d'aviron et le Club Corrèze.

Travaillent pour le Syndicat, deux agents techniques à hauteur de 1.1 équivalent temps plein qui s'occupe de l'entretien du site de Séchemailles et de certains aménagements et 0.1 ETP d'une rédactrice (mise à disposition par la commune de Meymac) qui effectue le suivi administratif et financier.

Le lac de Séchemailles a une digue en terre (barrage de type B) qui bénéficie d'une surveillance régulière, suivie par la DREAL. Plusieurs études réglementaires vont intervenir ces prochaines années : étude de stabilité en 2026 et étude de danger en 2029. La société ANTEA assure le suivi de ce barrage.

L'été le plan d'eau est accessible et la baignade est surveillée par des maître nageurs sauveteurs (conventionnement avec le SDIS)

Le plan d'eau de Sèchemailles est classé pavillon bleu depuis 10 ans, signe de la bonne qualité de l'eau. Toutefois, en 2025, le plan d'eau a été classé en vigilance orange aux cyanobactéries pendant 15 jours, ce qui a nécessité une vigilance accrue.

Les relevés de la qualité de l'eau sont effectués par l'ARS l'été mais également par un prestataire privé dès le mois de mars. Celui-ci a alerté sur la montée des cyanobactéries et a préconisé plusieurs actions : vidange totale a programmée pour 2027 (la dernière date de 2005), analyses du bassin versant, ...

Par ailleurs, de nouveaux restaurateurs sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2026 pour 6 mois.

La construction du kiosque à la plage est en cours d'achèvement.

Le principal projet pour le budget 2026 est l'aménagement de l'aire de camping-car.

Date retenue pour le prochain comité syndical : mercredi 22 avril 2026

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée 19h45.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Ayffre".

Philippe AYFFRE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "W. Duterte".

Wilfried DUTERTE

